



Ambassade de France en Arménie
Service de presse

Revue de la presse arménienne du 24 mai 2018

Les scénarios du changement du code électoral/ Le quotidien *Hraparak* annonce que les consultations parmi les forces politiques autour des changements du Code électoral commenceraient dans les jours à venir. Selon *Hraparak* l'organisation de ces consultations serait confiée au directeur de l'ONG « Union de citoyens informés » Daniel Ioanissian. Le quotidien avance qu'en cas de rejet des changements à l'Assemblée par les républicains, le gouvernement aurait deux scénarios alternatifs. Etant donné que la Constitution prévoit un système de vote proportionnel, le Ministère de la Justice pourrait en appeler à la cour constitutionnelle pour reconnaître le système de vote par classement comme anticonstitutionnel, car ce système serait plus proche de la méthode majoritaire. L'autre alternative serait d'organiser les élections par référendum. Selon le quotidien *Joghovourd*, Nikol Pachinian souhaiterait organiser les nouvelles élections en automne, mais devrait encore en convenir avec les autres forces politiques.

Le Premier ministre contre les manifestations/ Le quotidien *Hayots Achkhar* rend compte de l'appel du Premier ministre à « cesser toute action de désobéissance civile et à travailler avec le gouvernement sur la résolution des problèmes ». Le quotidien rappelle que de multiples manifestations ont lieu dans la ville notamment pour la libération des prisonniers politiques. *Hayots Achkhar* qualifie la déclaration du Premier ministre d'antidémocratique et se demande pourquoi M. Pachinian, qui défendait il y a quelques semaines le droit aux manifestations et était devenu Premier ministre grâce aux actions de désobéissance civile, aurait soudainement changé sa position envers cette question et pourquoi le Premier ministre se réserverait le droit de limiter la liberté de manifestations. Le quotidien se demande quelle aurait été la réaction de Pachinian si une telle déclaration avait été faite par les précédentes autorités. Le quotidien note que ni l'Ombudsman, ni le Président n'ont réagi à cette déclaration « anticonstitutionnelle ».

Les forces politiques s'apprêtent aux élections en facilitant le processus d'adhésion/Le quotidien *Hraparak* indique que l'intérêt du public pour le parti de Nikol Pachinian « Contrat civil » aurait augmenté. Selon ses sources, après la révolution le parti aurait reçu 870 demandes d'adhésion. *Hraparak* constate que le parti tente de faciliter le processus d'adhésion en ouvrant de nouveaux bureaux dans de différentes parties de la ville et permettant l'adhésion via la page Facebook du parti. Le quotidien *Hayots Achkhar* avance que dans le cadre des préparatifs pour les prochaines élections, le parti aurait l'intention d'ouvrir des bureaux dans toute les localités. Le quotidien *Aravot* rend compte de la déclaration du parti « Tsaroukian » qui se serait fixé l'objectif d'obtenir la majorité au parlement suite aux nouvelles élections.

Commentaires sur l'initiative du nouveau ministre de créer un organe législatif de la Diaspora / Les quotidiens rendent compte des commentaires du rédacteur en chef du journal « California courier » Harout Sassounian sur les déclarations du nouveau ministre de la Diaspora sur la création d'« un deuxième organe législatif qui représenterait la Diaspora en Arménie et dont le rôle serait d'apporter des conseils ». M. Sassounian prend note qu'une initiative identique avait été proposée en 2011 par la précédente Ministre de la diaspora Madame Hranouch Hakobian. Selon Sassounian le nouveau Ministre aurait oublié de mentionner que la création d'un tel organe nécessiterait des changements dans la Constitution car lors de la révision de la Constitution en 2015, le concept de deuxième organe législatif n'y a été pas inclus. Selon lui, il y aurait d'autres mécanismes pour représenter la Diaspora dans les organes législatifs de l'Arménie. De plus, ce rôle consultatif pourrait ne pas convenir ni à la Diaspora, ni aux Arméniens locaux qui pourrait refuser les conseils des Arméniens vivant hors Arménie. Sassounian indique également qu'il serait nécessaire de définir les sujets sur lesquels cet organe pourrait intervenir, ainsi que penser à la logistique des élections des

membres de ce deuxième parlement, car les représentants des organisations de la Diaspora ne seraient pas forcément les élus des Arméniens de la Diaspora.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Havastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Havots Achkhar- quotidien proche du gouvernement, tirage-3500 exemplaires ; Azg- hebdomadaire proche du gouvernement, tirage- 3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien proche de l'opposition, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien proche de l'opposition, tirage- 2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien proche de l'opposition, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien proche de l'opposition, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien proche de l'opposition, tirage-3500 exemplaires ; Chorrord Ichkhanoutioun- quotidien proche de l'opposition, tirage- 5700 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe proche du gouvernement, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémia- trihebdomadaire en langue russe proche du gouvernement, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire proche de l'opposition, tirage- 5000 exemplaires ; Respublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires

Réalisée à partir de publications arméniennes d'origines diverses parues au cours d'une journée définie, la présente revue de presse est un document de travail : il n'exprime en aucun cas les points de vue du gouvernement français sur les sujets abordés.